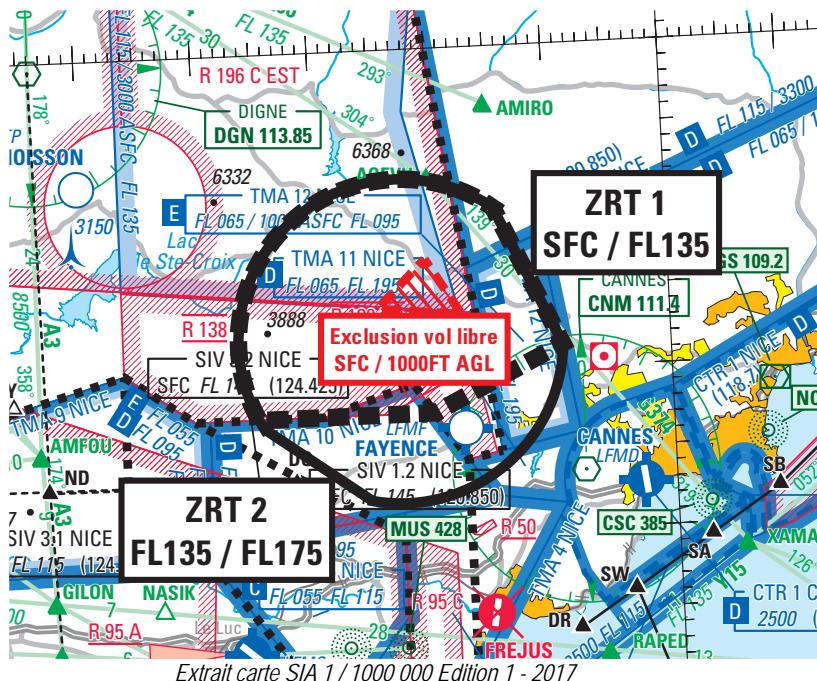


**Objet** : Création de 2 zones réglementées temporaires (ZRT) MALAY FREEDOM 01-2017 dans la région de Nice  
**En vigueur** : Du 12 au 26 avril 2017

Lieu : FIR : Marseille LFMM - AD : Fayence LFMF



#### ACTIVITÉ

Aéronefs de combat et de transport effectuant des missions d'appui air/sol.

#### DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

12, 19, 26 APR : 0800-1000

#### INFORMATION DES USAGERS

RAMBERT INFO : 143.550 MHz / 317.500 MHz  
 RAMBERT CTL: 362.450 MHz

RAKI INFO : 143.550 MHz / 317.500 MHz  
 MARINA INFO : 143.550 MHz / 317.500 MHz  
 RIESLING INFO : 143.550 MHz / 317.500 MHz

MARSEILLE INFO : 124.500 MHz / 120.550 MHz  
 NICE INFO : 120.850 MHz

#### GESTIONNAIRE

Centre de Détection et de Contrôle militaire (CDC) de Lyon Mont-Verdun : RAMBERT (en cas de plan de remplacement : RAKI, MARINA ou RIESLING).

#### STATUT

Les zones réglementées temporaires (ZRT) coexistent avec les espaces aériens contrôlés et se substituent aux zones réglementées avec lesquelles elles interfèrent.

#### CONDITIONS DE PENETRATION

##### CAG / CAM

contournement obligatoire sauf pour :

- les aéronefs participant à l'exercice ;
- les aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique, lorsque le contournement n'est pas compatible avec ces opérations, après coordination préalable avec le Centre de Détection et de Contrôle de LYON MONT VERDUN (ou le centre repreneur en cas de plan de remplacement inopiné).

#### SERVICES RENDUS

CAM : les services de contrôle, d'information de vol et d'alerte sont rendus dans les ZRT par l'organisme gestionnaire.

CAG : dans les parties de la ZRT qui coexistent avec les espaces aériens contrôlés, les organismes de contrôle habituels rendent, aux usagers autorisés à pénétrer, les services de la circulation aérienne conformément à la classe des espaces aériens contrôlés précités.

## LIMITES LATERALES ET VERTICALES

## ZRT 1

43°49'57"N 006°45'22"E  
 43°41'25"N 006°50'46"E  
 43°37'30"N 006°39'38"E  
 43°37'30"N 006°30'20"E  
 43°37'30"N 006°24'41"E  
 Arc horaire de 10 NM de rayon centré sur  
 43°42'00"N 006°37'00"E  
 43°49'57"N 006°45'22"E

à l'exclusion d'un volume pour activité vol libre défini par :

limites latérales :

43°47'00"N 006°39'19"E  
 43°43'30"N 006°42'17"E  
 43°44'03"N 006°35'07"E  
 43°47'00"N 006°39'19"E

limites verticales : SFC / 1000FT AGL

SFC / FL 135

## ZRT 2

43°49'57"N 006°45'22"E  
 43°41'25"N 006°50'46"E  
 Arc horaire de 10 NM de rayon centré sur  
 43°42'00"N 006°37'00"E  
 43°32'15"N 006°33'58"E  
 43°36'56"N 006°25'07"E  
 Arc horaire de 10 NM de rayon centré sur  
 43°42'00"N 006°37'00"E  
 43°49'57"N 006°45'22"E

FL135 / FL175

## DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

La zone LF-R 138 CANJUERS (ENR 5.1) est active au profit de l'exercice. Le CDC de Lyon (RAMBERT) ou le centre repreneur (en cas de plan de remplacement inopiné) en assure la gestion.

## ORGANISMES A CONTACTER

## Avant l'exercice :

1<sup>er</sup> RCA / DAO-A  
 Quartier de Lattre de Tassigny  
 83998 CANJUERS ARMEES  
 Téléphone : 04 94 39 23 56 – PNIA : 821 832 23 56  
 Fax : 04 94 39 24 75 – PNIA : 821 832 24 75

Officier 3D/DAO-A:  
 Téléphone : 04 94 39 23 56 ou 06 98 79 10 61

## Pendant l'exercice :

PC Tir camp de Canjuers  
 Téléphone : 04.94.39.23.21

Centre de Détection et de Contrôle militaire (CDC) de Lyon Mont-Verdun  
 Téléphone : 04.26.72.83.99

Centre de Détection et de Contrôle militaire (CDC) de Cinq Mars La Pile :  
 Téléphone : 02.47.96.28.63

Centre de Détection et de Contrôle militaire (CDC) de Mont de Marsan  
 Téléphone : 05 58 06 84 51

Centre de Détection et de Contrôle militaire (CDC) de Drachenbronn  
 Téléphone : 03 88 94 58 03